



LIRE ET FAIRE LIRE

“UNE ACTION D'ÉDUCATION POPULAIRE
CONTRE L'ILLETRISME”



avec la
Ligue de l'enseignement - FAL 44

PRÉSENTATION DE LIRE ET FAIRE LIRE

Lire et faire lire est un programme de développement du plaisir de la lecture et de la solidarité intergénérationnelle en direction des enfants fréquentant les écoles primaires et autres structures éducatives (centres de loisirs, crèches, bibliothèques...). Cette action mobilise des personnes de plus de 50 ans qui s'impliquent bénévolement pour animer des ateliers hebdomadaires avec des groupes de 2 à 6 enfants maximum afin de leur transmettre le plaisir de la lecture.

Ce programme, porté par une association nationale du même nom, est inspiré d'une action menée à Brest depuis 1985. En 1999, Alexandre Jardin, romancier, et Pascal Guénéé, journaliste et ancien Président du Relais Civique, créent l'association Lire et faire lire.

Lire et faire lire est développé dans chaque département par des coordinateur.rice.s des deux réseaux associatifs nationaux : la Ligue de l'enseignement et l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF). Un comité d'écrivain.e.s, fort de plus de 120 membres, soutient Lire et faire lire depuis sa création.

OBJECTIFS

Lire et faire lire poursuit trois objectifs complémentaires :

- + Partager et transmettre le plaisir de lire aux enfants de 0 à 12 ans en leur proposant des moments privilégiés en petits groupe autour d'un livre.
- + Favoriser les relations intergénérationnelles.
- + Faire vivre localement une démarche d'éducation populaire autour de la lecture en réunissant l'association affiliée, la structure éducative, les familles et les habitant.e.s autour d'une action commune.

« Plaisir de lire,
plaisir de partager »

Lire et faire lire est
un programme de
développement du
plaisir de la lecture
et de la solidarité
intergénérationnelle en
direction des enfants
fréquentant les écoles
primaires et autres
structures éducatives
(centres de loisirs,
crèches, bibliothèques..).

LE PORTAGE PAR LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAL 44

Lire et faire lire existe depuis 2000 sur le département de Loire-Atlantique. Des lecteurs bénévoles interviennent une fois par semaine sur le temps scolaire ou périscolaire auprès de petits groupes d'enfants (2 à 6 maximum). Ensemble, ils lisent des livres et discutent pour partager un moment agréable.

La Ligue de l'enseignement - FAL 44 coordonne l'opération pour les établissements publics. Elle s'appuie sur son réseau pour développer l'action et ainsi permettre un rayonnement au niveau départemental. Le dispositif est mis en place auprès de 170 structures éducatives, ce qui représente un engagement d'environ 900 bénévoles proposant des lectures auprès de 13 000 enfants.

LE RÔLE DE LA FÉDÉRATION

- + Un accompagnement lors de la réflexion, de la mise en place et du suivi du projet.
- + La mise en relation avec d'autres associations déjà impliquées sur le territoire.
- + Un appui à l'organisation de temps forts autour de la lecture.
- + Des formations en direction des lecteur.rice.s.
- + Le prêt de malles d'ouvrages et d'expositions, par le biais de son centre de ressource à la vie associative (ces malles et ces expositions sont mises à disposition des amicales et associations qui participent à Lire et faire lire).

PUBLIC CONCERNÉ

- + Enfants de 2 à 12 ans des structures éducatives impliquées
- + Bénévoles lecteur.rice.s de plus de 50 ans
- + Référent.e.s locaux.ales
- + Enseignant.e.s
- + Familles
- + Animateur.rice.s.

PARTENAIRES

- + Amicales laïques et associations affiliées
- + Ecoles maternelles et élémentaires
- + Haltes multi-accueil
- + Collèges
- + Bibliothèques (1001 pages, espace lecture de Malakoff...)
- + Centres de loisirs
- + Maisons de quartier
- + Crèches
- + Municipalités
- + BDLA (Bibliothèque Départementale de Loire-Atlantique)
- + DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale)
- + Nantes Livres Jeunes
- + CRV (Centre Ressource Ville de Nantes)
- + IME (Instituts d'Éducation Motrice).



Mettre en place Lire et faire lire dans mon association...

I QUI FAIT QUOI ?

Le coordinateur départemental	Le.la référent.e local	Les bénévoles
<ul style="list-style-type: none">+ Créer du lien avec les associations+ Gestion administrative (inscriptions, assurances...)+ Mettre en place des modules de formation+ Communiquer+ Mettre en place des temps de coordinations+ Faire le relais entre les structures éducatives et les coordinations locales.	<ul style="list-style-type: none">+ Faire le relai entre les structures éducatives et les bénévoles+ Accueillir les nouveaux bénévoles+ Suivre ses bénévoles lecteur.rice.s+ Rencontrer les nouvelles structures éducatives+ Mettre en place des réunions trimestrielles pour que les bénévoles se retrouvent.	<ul style="list-style-type: none">+ Transmettre le plaisir de lire aux enfants+ Créer un lien intergénérationnel+ Passer un moment agréable avec les enfants.

I QUI CHOISIT LES LIVRES ?

Le choix du livre reste personnel car il n'y a pas de meilleure façon pour transmettre le plaisir de lire que d'apprécier ce que l'on lit.

Les bénévoles peuvent tout aussi bien emmener des ouvrages personnels ou en emprunter à la bibliothèque. Des malles d'ouvrages sont aussi disponibles à la fédération, avec des bibliographies sur différentes thématiques. Bien sûr, les choix d'ouvrages peuvent se faire en concertation avec les différents acteurs du projet.

Lire et faire lire est avant tout un projet collectif, dans l'idéal ce choix se fera en commun.

I LES BÉNÉVOLES SONT-ILS ASSURÉS ?

Lors du lancement de l'opération, les lecteur.rice.s remplissent leur fiche d'inscription qui leur permettent de bénéficier d'une assurance complémentaire pour les trajets ainsi que pour les temps de lecture. Pour cela, la fédération doit recevoir impérativement ces fiches d'inscriptions avant le début de leurs activités.

I COMMENT LES BÉNÉVOLES SONT-ILS MOBILISÉS ?

Des temps de rencontres sont organisés pour les bénévoles afin qu'ils puissent s'échanger des conseils pratiques, entre autres.

Tous les ans, la fédération propose aux lecteur.rice.s de prendre part à différentes actions complémentaires (Semaines d'Éducation Contre le racisme et toutes les formes de Discriminations, Festi'malles...). Au delà de leur mission de sensibilisation à la lecture, c'est faire en sorte que celles-ci soient porteuses du projet politique de la Ligue de l'enseignement - FAL 44 et en mesure de le transmettre.

I LES BÉNÉVOLES SONT-ILS FORMÉS ?

La fédération propose aux bénévoles des formations délocalisées sur l'ensemble du département, autour de thèmes spécifiques de différents niveaux. Ces dernières sont menées par des personnes ressources sur la littérature jeunesse.

Le programme de formations est disponible en début d'année scolaire, avec la possibilité de s'inscrire sur les différents modules.

I COMMENT SE DÉROULE UNE SÉANCE DE LECTURE ?

La séance se déroule dans un lieu adapté à la lecture, dans une salle périscolaire, une BCD (Bibliothèque Centre de Documentation), ou encore une salle de classe.

Le lieu de la séance - qu'elle soit sur le temps scolaire ou périscolaire - doit-être clairement énoncé dans l'avenant à la convention et ne peut-être changé sans en informer les partenaires.

I QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA MISE EN PLACE ?

TEMPS SCOLAIRE

Un.e enseignant.e est intéressé pour le lancement de l'opération « Lire et faire lire ». En accord avec l'association locale, il ou elle contacte le coordinateur départemental de la fédération. Ce dernier les rencontre pour exposer le fonctionnement de l'opération et voir les modalités de mise en place.

TEMPS PÉRI OU EXTRASCOLAIRE

La collectivité ou la structure éducative intéressée par l'action, en accord avec l'association locale, contactent le coordinateur départemental de la fédération. Ce dernier les rencontre pour exposer le fonctionnement de l'opération et voir les modalités de mise en place.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

L'association recherche des bénévoles intéressés par l'action « Lire et faire lire » et habitant dans la commune de la structure éducative. Des affiches, des plaquettes et des communiqués de presse sont à disposition pour vous accompagner dans cette démarche.

RÉUNION DE PRÉSENTATION AUX FUTURS LECTEUR.RICE.S

Si l'association le demande, le coordinateur départemental peut être présent pour expliquer le fonctionnement de « Lire et faire lire ». Les enseignant.e.s exposent leurs propositions et les lecteur.rice.s bénévoles exposent leurs disponibilités.

PHASE ADMINISTRATIVE

La fédération fournit tous les documents nécessaires au lancement de l'opération à l'association qui devient porteuse locale de l'action sur son secteur.

La charte de la structure éducative est co-signée par l'ensemble des partenaires concerné. (bénévoles, école, association locale).

Chaque lecteur.rice remplit sa fiche d'inscription (indispensable pour l'assurance).

Les conventions sont signées (Ligue de l'enseignement - FAL 44 / association affiliée / mairie pour le temps périscolaire).

Les enseignant.e.s, en collaboration avec l'association locale, remplissent la fiche descriptive.

Un exemplaire de la charte, des fiches d'inscription ainsi qu'une copie de la convention et de la fiche descriptive, sont retournés à la fédération afin d'enregistrer l'école, l'association et les bénévoles lecteur.rice.s.

La charte du bénévole Lire et faire lire

STATUT DES LECTEUR.RICE.S

Une des spécificités du programme Lire et faire lire étant le lien intergénérationnel, le.la bénévole doit être âgé de 50 ans. Il.elle intervient bénévolement.

L'intervenant.e est automatiquement assuré, lors de son inscription au programme, pour ses interventions et ses déplacements, par l'association nationale Lire et faire lire. Le.la bénévole est assuré gratuitement pour ses déplacements (domicile - structure éducative) et son temps d'intervention auprès des enfants, par l'association nationale Lire et faire lire. Le.la bénévole peut adhérer, s'il.elle le souhaite, à une association partenaire du programme Lire et faire lire.

NEUTRALITÉ

L'intervenant.e, dans une démarche républicaine et laïque, n'est pas sélectionné sur ses opinions politiques, religieuses, morales. De même, il n'en fera pas état lors de ses interventions, n'exprimera aucun jugement sur ceux dont les valeurs diffèrent des siennes, n'effectuera aucune propagande.

FRÉQUENCE ET LIEU DES ACTIONS

Les enfants bénéficient au minimum d'une séance hebdomadaire, assurée par un.e ou plusieurs bénévoles.

L'activité est organisée sur une année scolaire. Après un essai d'un mois, le.la bénévole s'engage à contribuer à la continuité du programme en assurant, sauf imprévu, les créneaux horaires ou périodes arrêtées en commun.

La coordination départementale s'efforce de proposer au bénévole la structure la plus proche possible de son domicile.

Pour des actions avec des enfants relevant de structures éducatives autres que l'école primaire, le.la bénévole donnera son accord préalable et bénéficiera d'une information et d'un accompagnement adaptés.

ACTIVITÉ AVEC LES ENFANTS

Le.la bénévole a pour mission de lire des histoires à un groupe de 2 à 6 enfants volontaires, dans une démarche de plaisir, de partage et de découverte. Lire et faire lire n'est pas un programme de soutien scolaire ou d'apprentissage.

L'équipe éducative constitue les groupes d'enfants.

Le choix des livres implique une large ouverture sur la littérature jeunesse. Ce choix se fait par concertation entre les bénévoles et l'équipe éducative.

Le.la bénévole ne reste jamais seul en présence d'un seul enfant.

Le.la bénévole n'intervient que pour les actions définies dans la présente charte. Sinon, il agirait alors sans autorisation, ni assurance, ni défense en cas de problème juridique.

RELATIONS AVEC LA COORDINATION DÉPARTEMENTALE

Le.la bénévole et la coordination départementale communiquent au moins une fois par trimestre. La coordination départementale organise des réunions de préparation, d'évaluation, d'échanges, de formation et de bilan auxquelles le.la bénévole est invité à participer. La coordination départementale s'engage à aider le.la bénévole dans d'éventuelles difficultés rencontrées dans le programme Lire et faire lire.

La coordination départementale veille au respect de la présente charte.

Nom de l'association affiliée :

.....
.....

Nom et titre du.des signataire.s :

.....
.....
.....

Nom de la structure éducative :

.....
.....

Nom du.de la directeur.rice signataire :

.....

Nom des enseignant.e.s (si la structure est une école) :

.....
.....

Noms et signatures des intervenant.e.s bénévoles



Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique réunit des hommes et des femmes qui agissent au quotidien pour faire vivre la citoyenneté en favorisant l'accès de toutes et tous à l'éducation, la culture, les loisirs et le sport.

Des centaines de bénévoles et de professionnels se mobilisent au quotidien au sein d'une fédération qui œuvre pour l'économie sociale et solidaire à travers divers domaines d'activités : le mouvement d'idées, la vie associative, l'éducation, la jeunesse, la formation, le tourisme social et les loisirs éducatifs.

En Loire-Atlantique, la fédération œuvre auprès d'un important réseau d'associations, d'établissements scolaires et de collectivités locales, avec pour objectif commun : « Agir en citoyen.n.e ».

Chacun.e trouve au sein du réseau l'accompagnement et la formation nécessaires pour concrétiser ses initiatives et ses projets, pour se construire en tant que citoyen.n.e et pour « Faire société ». Tous refusent la résignation et proposent une alternative au chacun pour soi.

VOTRE CONTACT

Mathieu Bréard, coordonnateur
départemental
Téléphone : 02 51 86 33 22
E-mail : mbreard@laligue44.org

COORDONNÉES

Ligue de l'enseignement - FAL 44
9, rue des Olivettes - BP 74107
44041 Nantes cedex 1

RESTEZ CONNECTÉS !

www.laligue44.org



/laligue44



@laligue_fal44